

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : **27 août 2024**

PRESENTS : (12 membres)

Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Philippe COMBROUSSE, Denis DAGOT, Pascal GAVAZZI, André GAUTHIER, Frédéric GUIBOURG, Jean-Marc JAVAUX, André MARTHEY, Patrick NECTOUX, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER.

ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Luc BRULÉ, Ludovic TABIS.

À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°6

OBJET : *Chaufferie de Neurey-les-La-Demie - APD - Tarifs*

Monsieur le Président rappelle que la commune de Neurey-les-la-Demie a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir l'EHPAD, la Mairie/logements, la ferme à rénover, 11 logements Habitat 70 situés rue Saint Antoine et rue de la fontaine et le lotissement à construire avec 12 pavillons et 8 logements collectifs Habitat 70.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre (SYLVIN/SPEI/BAC/Régis COLIN), par marché notifié le 5 septembre 2023.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a remis l'APD (Avant-Projet Définitif) en juillet 2024 suite à un APS (Avant-Projet-Sommaire) de février 2024.

Il est retenu une solution avec 1 chaudière bois plaquettes de 400 kW et une chaudière gaz en appoint/secours de 600 kW. La chaufferie fonctionnera toute l'année. Le dimensionnement du silo permettra une autonomie de 9 jours avec une prévision d'une vingtaine de livraisons par an.

La chaufferie bois produira annuellement 1 572 MWh, pour une quantité de plaquettes livrées de 524 tonnes.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240925-DELIB685250

Le réseau de chaleur aura une longueur de 1 356 ml et desservira une trentaine de sous-stations.

A ce stade, l'estimation des travaux s'élève à 2 104 014 € HT.

Monsieur le Président propose de valider l'avant-projet définitif présenté et de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD de la chaufferie bois de Neurey-les-la-Demie au maître d'œuvre en prenant en compte le lotissement.

Toutefois, il est nécessaire d'attendre que les futurs clients aient retourné le règlement de service prévoyant les durées minimales d'abonnement pour lancer les marchés de travaux.

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la chaufferie biomasse a été signé sur la base d'un montant de rémunération forfaitaire provisoire établi sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et le programme des travaux.

Le montant du forfait provisoire de la mission de base (hors OPC) est de 105 600 € établi sur une enveloppe de travaux prévisionnelle de 1 600 000 € HT.

Le CCAP prévoit qu'à la validation de l'APD, le montant forfait provisoire de la mission de base devient définitif, en fonction de l'estimation prévisionnelle de cette phase.

Ainsi, le forfait de rémunération définitif de la mission de base s'élève à 138 864,92 € HT en application de l'article 8.1.2 du CCAP.

Il est indiqué que le coût de l'ensemble des missions d'ingénierie et imprévus s'élève à 154 065 € HT.

Le calcul du coût du service de distribution de la chaleur pour le réseau de chaleur de Neurey-les-la-Demie établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides) et estimé (taux d'emprunt, coût des combustibles) est le suivant :

Tarif du réseau de chaleur de Neurey-les-la-Demie	Montant estimé de HTVA de l'opération (1)	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1 (2) (3)	Montant HTVA R2 (2) (4)
Avec prêt bancaire (3.4 % sur 20 ans)	2 280 546 €HT	1 500 543 €HT (69 %)	63,66€ HT/MWh	688€ HT/URF (5)

(1) TVA sur les travaux de 20%, la Régie du SIED 70 étant assujettie à la TVA.

(2) TVA sur les coûts de fourniture de la chaleur de 5,5%.

(3) R1 représente les charges variables (combustibles, entretien, eau, électricité, taxes, charges diverses, ...).

(4) R2 représente les charges d'abonnement (emprunt et de gros entretien).

(5) URF : Unité de répartition forfaitaire.

Monsieur le Président précise que Habitat 70 souhaite plafonner le coût de chaleur à ses abonnés à 120€ TTC/MWh et payer un coût de raccordement pour l'ensemble des logements qui permettent de compenser la différence.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240925-DEL IB6BS250

Par ailleurs, il y a lieu de rectifier une erreur de frappe dans la formule de révision du marché de maîtrise d'œuvre.

Le coefficient de révision $C = 0,125 + 0,85 \times Im/Io$ devient $C = 0,125 + 0,875 \times Im/Io$.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **VALIDE** l'Avant-Projet Définitif présenté,
- 2) **DECIDE** d'attendre que les futurs clients aient retourné leur engagement de raccordement provisoire pour accepter de notifier l'APD de la chaufferie bois de Neurey-les-la-Demie au maître d'œuvre,
- 3) **DECIDE** de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD de la chaufferie bois de Neurey-les-la-Demie au maître d'œuvre,
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre actant du forfait définitif, suite à la validation de l'APD, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus, et rectifiant la formule de révision de ce marché.
- 5) **ADOpte** les tarifs suivants :
R1 = 63,66 € HTVA / MWh
R2 = 688 € HTVA/URF
- 6) **CHARGE** Monsieur le Président de recueillir auprès des futurs clients l'engagement de raccordement et la validation du règlement de service établi sur la base des tarifs adoptés ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUx



REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240925-DEL IB6B5250